

Coupes de la Mayenne – Saison 2018-19



Exclusivement vers le formulaire en ligne <http://urlz.fr/7IYs> jusqu'au 21 septembre 2018.

Une seule réponse par club.

LES DATES RETENUES (suscceptibles d'être modifiées pour diverses raisons)

- T1 Vendredi 12 octobre 2018
 - T2 Vendredi 7 décembre 2018
 - T3 Vendredi 25 janvier 2019
 - T4 Vendredi 8 mars 2019
 - T5 Vendredi 5 avril 2019
- Finales vendredi 24 mai 2019**

Engagement d'équipe à 13 euros



«Moins de 700 points » classé 6 et moins »

- Équipe de quatre joueurs, rencontres en 18 parties (16 simples et 2 doubles) sur deux tables.
- Réservée aux joueurs classés de 5 à 6, évoluant dans n'importe quelle division.



«Moins de 1000 points » classé 9 et moins »

- Équipe de quatre joueurs. Rencontres en 18 parties (16 simples et 2 doubles) sur deux tables.
- Réservée aux joueurs classés de 5 à 9, évoluant dans n'importe quelle division.



«Moins de 1300 points » classé 12 et moins »

- Équipe de quatre joueurs. Rencontres en 18 parties (16 simples et 2 doubles) sur deux tables.
- Réservée aux joueurs classés de 5 à 12, évoluant dans n'importe quelle division.



«Moins de 1600 points » classé 15 et moins »

- Équipe de trois joueurs. Rencontres en 10 parties (9 simples et 1 double) sur une table. Pas d'obligation concernant le double.
- Réservée aux joueurs classés de 5 à 15.

Le responsable de cette compétition est Patrick BOUREAU

Règlement des Coupes de la Mayenne.

1. Parallèlement au Championnat par équipes, quatre coupes de la Mayenne seront disputées.
Ces coupes de la Mayenne sont ouvertes à toutes les associations affiliées à la F.F.T.T. et à jour de leur cotisation.
2. Une coupe sera définitivement acquise à l'équipe vainqueur dans chaque catégorie, ainsi qu'à l'équipe finaliste.
3. Chaque association peut engager plusieurs équipes dans chaque coupe à condition de satisfaire aux exigences de chaque catégorie.
4. Un joueur peut participer à plusieurs coupes et faire plusieurs rencontres au même tour de coupe, mais ne peut participer à la même coupe dans des équipes différentes. La non-application de cet article entraînera la disqualification de l'équipe concernée.
5. Le joueur ayant changé de classement à la mi-saison, pourra continuer de jouer dans son équipe de début de saison, mais c'est son nouveau nombre de points qui doit apparaître sur la feuille de rencontre.
6. Il n'y a pas de règle restrictive pour la participation des féminines, des mutés ou étrangers.
7. Dans toutes les coupes, une rencontre peut être avancée mais ne peut pas être reportée.
8. TOUT FORFAIT au 1^{er} tour entraîne l'exclusion de la compétition. Dans toutes les coupes, l'absence d'un joueur entraîne le forfait de l'équipe. Le club sera pénalisé d'une amende.
9. Toutes les rencontres doivent être jouées, même en finale.
10. En cas d'égalité de points, les équipes seront départagées conformément aux règlements sportifs du championnat par équipes.